

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 83 8e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES*

**Plusieurs dictateurs**

Octobre – Novembre 2004 / France : 1,5 euro Comores : 300 FC

**Africains ont assisté au**

**Sommet de la Francophonie**



Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie

Le Sommet de la francophonie s'est réuni à Ouagadougou en fin novembre 2004. Cette réunion des chefs d'État des pays francophones (particulièrement les anciennes colonies françaises) a pour objet non seulement de faire le point sur les actions menées par l'Organisation Internationale de la Francophonie en vue de développer la langue et la culture française dans le monde, mais aussi pour assurer le respect des libertés démocratiques et des principes fondamentaux des droits de l'homme.

Malheureusement, la plupart des participants ont instauré dans leurs pays respectifs des régimes qui se maintiennent par la force des armes. Certains chefs d'Etat ou chefs de gouvernement ont assuré leurs pouvoirs en étant les instigateurs de coups d'État ou de guerres civiles et maintiennent des dictatures sangui- naires.

Nous pouvons citer le président burkinabé Blaise Compaoré qui est arrivé au pouvoir après avoir fomenté l'assassinat de son prédécesseur et ancien co-équipier Thomas Sankara. Il règne sur son peuple en semant la terreur sans épargner les pays voisins. Des journalistes comme Norbert Zongo sont victimes de son pouvoir dictatorial.

Le président de l'Union des Iles Comores, Azali Assoumani est arrivé au pouvoir à la suite d'un coup d'État en pleine période de crise séparatiste. Depuis, l'armée contrôle les principaux leviers du pouvoir, les militaires ou leurs partisans pillent les deniers publics, répriment les mouvements revendicatifs et bradent la souve- raineté du pays. Ce pouvoir basé sur une armée budgétivore se refuse d'appliquer une répartition démocratique des compétences, étonnamment suivi par la Cour Constitutionnelle.

D'autres régimes se maintiennent au pouvoir par les fraudes électorales, la corruption et la répression de leurs peuples. Il s'agit entre autres de Paul Biya du Cameroun, d'Eyadema du Togo, de Ben Ali de la Tunisie, de Sassou Nguesso du Congo Brazzaville, de Déby du Tchad, de Bongo du Gabon, de Guelleh du Djibouti, d'Ould Taya de la Mauritanie, de Bouteflika d'Algérie...

L'organisation internationale de la Francophonie devrait non seulement de développer la culture française dans le monde mais gagnerait aussi à inciter les anciennes colonies françaises ainsi que tous les pays qui se réclament précisément de la francophonie, à respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme et les libertés démocratiques.

La France, ancienne puissance coloniale mais aussi pays qui a adopté la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme doit montrer l'exemple au lieu de soutenir certains dictateurs.

Directeur de la publication: ALI Damir      Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06.61.60.18.50 ou 06.60.11.81.90 – Fax : 01.47.46.99.54

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: [SOSDemocratieComores@wanadoo.fr](mailto:SOSDemocratieComores@wanadoo.fr)

## **INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES**

**4 septembre: Messieurs Abdou Kader et Ahmadi Moussa (originaires de Bambao Mtsanga) sont arrêtés par les gendarmes de l'île d'Anjouan.**

La cause principale de cette détention abusive est pour ces deux personnes, de s'être présentées comme candidats aux élections législatives de l'île et d'avoir critiqué publiquement le chef de l'île d'Anjouan. Les autorités de l'île accusent Monsieur Kader d'avoir commis un viol sur mineur. Sa femme a démenti ces faits. Monsieur Moussa a soutenu son ami. Faute de preuves, ils sont libérés au mois de novembre 2004.

**14 octobre: les agents paramédicaux de l'hôpital El-Maarouf de Moroni, aux Comores, ont arrêté le travail pour réclamer le paiement des salaires d'août, septembre, octobre et novembre 2004. Une nouvelle journée de grève de 24 heures a été observée le 23 décembre.**

Si leurs demandes ne sont pas satisfaites, ces agents déclencheront une grève générale illimitée à partir du 9 janvier 2005. Les professeurs, les instituteurs ou même les chauffeurs de taxi emboîteraient le pas.

Demandez aux autorités comoriennes de respecter la liberté de grève et d'assurer le règlement régulier des salaires de tous les fonctionnaires comoriens. Les autorités de tutelle doivent négocier pacifiquement.  
\*\*\*\*\*

**18 octobre: cinq personnes sont arrêtées à Moroni par la police comorienne pour n'avoir pas observé le ramadan. En effet elles ont été surprises en train de manger des poulets grillés, de boire de l'alcool et de fumer de la drogue.**

D'un côté, nous dénonçons l'usage des produits stupéfiants. D'autre part, nous demandons aux autorités comoriennes de respecter la liberté de religion instaurée par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans sa disposition prévoyant « la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé ».

\*\*\*\*\*

**17 novembre: les instituteurs comoriens en poste à Moroni ont manifesté sur la Place de l'indépendance.**

Ce mouvement des enseignants, trouve son origine dans l'occupation depuis plusieurs jours, d'une école de la capitale par des marchands qui en auraient reçu l'autorisation du ministère de l'économie.

Exhortez les autorités comoriennes pour qu'elles respectent la liberté d'enseignement et sa gratuité à la maternelle et dans le cycle primaire. Assimiler l'École à une activité marchande est inadmissible;

\*\*\*\*\*

**23 décembre: interpellation des étudiants de l'Université des Comores au cours d'une tentative de manifestation contre la « cherté » des transports scolaires.**

L'agitation des étudiants comoriens est causée par le transfert d'un certain nombre d'étudiants à 5 km de leur faculté. Le ticket de transport trimestriel coûtera 28.600 francs comoriens (58,13 euros) équivalant au salaire minimum appliqué aux Comores. Or, les frais d'inscription s'élèvent déjà à 75.000 FC (152,44 euros). Ce qui correspond au salaire d'un fonctionnaire moyen.

Demandez aux autorités comoriennes de respecter le droit à une manifestation pacifique. Exprimez aussi votre inquiétude sur ces frais exorbitants imposés aux étudiants, qui instituent une sélection par l'argent écartant les catégories pauvres ou même des classes moyennes des bienfaits de l'enseignement supérieur.

\*\*\*\*\*

**24 décembre: les principaux navires comoriens faisant la navette entre Mayotte et les autres îles des Comores ont été interdits brusquement de faire escale à Mayotte par les autorités françaises.**

Cette mesure a été prise en raison d'un incendie dans la salle des machines d'un de ces navires. Ces escales avaient été autorisées de longue date par la direction des affaires maritimes françaises dont le service basé à la Réunion, découvre, comme par hasard, qu'elle ne remplit pas les normes internationales. L'interdiction soudaine, constitue une entrave à la liberté de circulation des personnes et des biens. Cette mesure entraîne, de surcroît, des graves conséquences sur les plans sanitaire (évacuation des malades), économique (entrave aux importations de produits agricoles des îles sœurs) et humain (plusieurs décès dus aux accidents provoqués par les embarcations de fortune depuis l'instauration du « visa Balladur »).

## POINT DE PRESSE SUR MAYOTTE DES ASSOCIATIONS COMORIENNES DE LA SOCIETE CIVILE EN France (suite)

1. De quelle **intégration** s'agit-il, lorsque la FRANCE impose d'autorité sur une des îles, MAYOTTE (*faisant juridiquement partie intégrante des COMORES, elles-mêmes, pays membre de la COI*) le « Visa Baladur) à tout comorien originaire des « 3 îles sœurs honnies », alors que dans l'autre sens, aucune mesure administrative ne vient, il va de soi, entraver la liberté de circulation des personnes et des biens.

2. De quelle **vocation politique** nous parle-t-on, lorsque la FRANCE ne ménage aucun effort pour mettre sous le boisseau, le contentieux franco-comorien (*il est vrai, avec l'approbation à peine voilée des autorités putschistes comoriennes*), sur l'occupation illégale par la France, d'une des îles des COMORES, pays membre de la COI.

Devenues ainsi curieusement, les plus fidèles alliées de l'occupation d'une partie de leur territoire par la FRANCE, les autorités putschistes de comoriennes, ont fini par indisposer les pays amis des COMORES. A telle enseigne que l'occupation illégale de l'île comorienne de MAYOTTE, bien que réprouvée dans les textes par la Communauté et les instances internationales, finit par céder le pas à la machination et à la « politique intrigante du fait accompli » habilement menée par la FRANCE, aidée en cela, il est vrai, par ses hommes liges comoriens, mais aussi et surtout, par un travail efficace de lobbying dans la classe politique française (*pour débaucher « les Verts », et surtout les socialistes et les communistes, jadis ardents défenseurs de la souveraineté et de l'intégrité des COMORES dans leurs frontières naturelles*), mais aussi, dans les chancelleries étrangères et au sein des instances internationales. Tout un dispositif sous-tendu par une campagne cynique de désinformation, de falsification et de manipulation de l'histoire comorienne.

Le tout sous la botte des légionnaires français repliés avec armes et bagages sur MAYOTTE, au lendemain de la proclamation unilatérale de l'indépendance des COMORES, le 6 juillet 1975, selon un procédé que résume ainsi le très regretté leader kanak, Jean-Marie Tjibaou: « **La vérité de l'homme blanc, c'est celle de l'invité inattendu qui arrive, s'installe dans votre maison avec sa famille et qui, quelque temps après, demande un vote démocratique pour savoir à qui appartient la maison** ». Cela vaut pour les COMORES en général et pour MAYOTTE en particulier, avec toutefois ici, la complicité active des COMORES, par classe politique, gouvernements successifs et surtout junte budgétivore interposés, très justement fustigée par un texte intitulé, « **le patriotisme certifié** », publié le 18 juillet 2004 par le site « karibangwe.com » et qui dit en substance: « **Pour le cas des COMORES, la situation atteint un comble. Malgré des situations spécifiques comme « les accords de colonisation » uniques au monde, signés par nos sultans et dont le président Cheikh ne cessait de rappeler lors des interventions à l'Assemblée nationale française, malgré le courage de la communauté comorienne de l'Afrique de l'Est de brandir et de diriger le pays vers la proclamation de son indépendance, malgré l'acte unique au monde de proclamation de l'indépendance unilatérale le 6 juillet 1975, malgré l'acte unique au monde de parler au sein de l'hémicycle des Nations Unies, une langue non reconnue par cette instance, malgré le record d'adhésion des Nations Unies sur la cause comorienne, notamment les trois jours consacrés à la question mahoraise et les soixante seize interventions à l'Assemblée générale en 1976, ce pays ne comporte que des traîtres, des voyous, des corrompus, des voleurs, des putschistes** ».

### SAVOIR RAISON GARDER

Concrètement sur le terrain, les nombreuses manœuvres françaises de déstabilisation des COMORES, par ses mercenaires français associés sur place à ses hommes liges comoriens dont la crédulité doublée d'une vassalité aveugle n'ont d'égal qu'une félonie à peine feinte, ont fini par venir à bout de toutes les bonnes volontés, qui de par le monde, n'ont de cesse de chercher à sortir ce petit pays pauvre et démuné, d'un perpétuel cycle

de malheur, de sous-développement et d'asservissement, en total contradiction avec le droit, la dignité et la liberté d'un pays souverain. Aussi, pendant que la classe politique s'étripe à l'envie, pour des brouilles (*la course aux postes de responsabilité, de préférence bien pourvus en espèces sonnantes et trébuchantes; les conflits de compétences; le séparatisme initié à MAYOTTE, et qui continue ses ravages dans les 3 îles sœurs, en lieu et place des conflits tribaux et ethniques, heureusement inexistantes aux COMORES*), les autorités françaises qui ont pourtant la mainmise sur MAYOTTE, au lieu de se comporter en vrais parrains et ancienne puissance tutélaire de l'archipel, n'ont de cesse de tirer profit de cette situation malheureuse, en soufflant sur les braises, tout en consolidant dans les faits, sans que personne ne pipe mot, l'usurpation de l'île comorienne de MAYOTTE.

Au lendemain de l'intronisation de la FRANCE, le 22 mai dernier, pour un an de présidence à la COI (*Commission de l'Océan Indien*), le bon sens et l'esprit de paix, de justice et de tolérance, sans cesse affichés, mais non suivis d'effets, par le pays des droits de l'Homme, recommandent plus d'actes concrets, pragmatiques et équitables, pour, en toute sérénité, œuvrer au mieux pour le bien de tous, en dehors de tout esprit léonin et de toute manipulation, qui mette en branle la formidable machinerie d'une grande puissance, membre du conseil de sécurité de l'ONU pour diviser, balkaniser et saigner à blanc un petit pays exsangue. Loin de nous l'idée d'accuser la FRANCE de tous les maux qui assaillent les COMORES. Nous l'avons souvent rappelé: la classe politique et les autorités comoriennes et plus particulièrement la junte au pouvoir, auront pour leur part, tôt ou tard, à répondre un jour de leurs actes, devant une juridiction digne d'un état de droit, pour les fautes impardonnables et par voie de conséquence, imprescriptibles qui leur sont fermement imputables.

Quand aux autorités françaises, elles se grandiraient en agissant aux COMORES, dans le sens d'une vraie entente et d'une réelle réconciliation franche et sans ambiguïté entre Comoriens des 4 îles (GRANDE COMORE, MOHELI, ANJOUAN et MAYOTTE), en levant l'hypothèque MAYOTTE par des négociations franco-comoriennes, prenant certes en compte près de 3 décennies de cavalier seul de MAYOTTE, aux côtés de l'ancienne puissance administrante. Et la suppression du tristement célèbre « Visa Balladur » imposé à MAYOTTE à tout comorien originaire des autres « îles bannies par la FRANCE » est un préalable. Autrement, tout le tintamarre autour de la stabilité, de la réconciliation et du développement limités à 3 îles, n'est que marché de dupes et manœuvres de diversions à alimenter la récurrente crise comorienne.

Et c'est la raison pour laquelle, aux côtés des véritables amis des COMORES,

- SOS DEMOCRATIE

E-mail: SOSdemocratiecomores@wanadoo.fr

- l'ACDH 5 Association Comorienne des Droits de l'homme)

E-mail: ACDH-France@wanadoo.fr

- la GAC (Guilde des Artistes Comoriens)

E-mail: guilde\_des\_artistes\_comoriens\_gac@hotmail.com

- le GRITAC (Groupe de Réflexion pour l'Intégrité Territoriale des l'Archipel des Comores)

E-mail: gritac\_2000@yahoo.fr

N'ont de cesse de se battre pour entretenir la flemme de la souveraineté, de la dignité et de l'intégrité des COMORES, allumée un certain 6 juillet 1975 par la communauté internationale et les organisations nationales et internationales, dans la foulée de la proclamation de l'indépendance des COMORES.

Le 06/08/2004

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19h30 à 20h30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net) RETROUVEZ CETTE EDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)

\*\*\*\*\*

**ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS**

Nom ..... Prénom ..... Adresse .....

..... Code Postal ..... Ville .....

**OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.**

Fiche à renvoyer à : **SOS DÉMOCRATIE AUX COMORES B.P.131—92504 RUEIL MALMAISON CEDEX**

**Association de Défense des Droits de l'Homme**